



Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 6 octobre 2023 à 16h à la salle Lavoie-St-
Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
 - 1.1 Aucun
- 2. Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
 - 2.1 Aucun
- 3. Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Aucun
- 4. Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Aucun
- 5. Dossiers de la direction générale et de la greffe**
 - 5.1 Aucun
- 6. Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Soumissions pour l'émission d'obligations relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 595 000 \$
- 7. Dossiers de l'urbanisme**
 - 7.1 Aucun
- 8. Dossiers du développement économique et tourisme**
 - 8.1 Aucun
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Aucun
- 10. Dossiers des travaux publics**
 - 10.1 Aucun
- 11. Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Aucun
- 12. Prochaine séance**
 - 12.1 Aucun
- 13. Autres sujets**
 - 13.1 Aucun
- 14. Tour de table du conseil**
 - 14.1 Aucun
- 15. Période de commentaires et de questions**
 - 15.1 Aucun
- 16. La levée de la séance**
 - 16.1 Aucun



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 6 octobre 2023 à 16h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire

Étaient présents : M. Mathieu Lapointe, Maire
M. Régis Leblanc, conseiller
M. Esteban Figueroa, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

23-10-224

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Régis Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 6 octobre 2023 soit accepté.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

23-10-225

SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 595 000 \$

Date d'ouverture :	4 octobre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 octobre 2023
Montant :	3 595 000 \$		

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2006 75, 2006 80, 2007 105, 2007 116, 2008 139, 2013 237, 2003 28, 2014 256, 2018 302, 2018 314, 2011 196, 2018 308, 2021 445, 2021 452, 2022 459, 2022 464 et 2022 465, la Ville de Carleton sur Mer souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton sur Mer a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement

municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 octobre 2023, au montant de 3 595 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

230 000 \$	5,45000 %	2024
242 000 \$	5,40000 %	2025
255 000 \$	5,35000 %	2026
269 000 \$	5,35000 %	2027
2 599 000 \$	5,35000 %	2028

Prix : 98,78312

Coût réel : 5,67751 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

230 000 \$	5,50000 %	2024
242 000 \$	5,45000 %	2025
255 000 \$	5,30000 %	2026
269 000 \$	5,30000 %	2027
2 599 000 \$	5,30000 %	2028

Prix : 98,51200

Coût réel : 5,70498 %

3 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

230 000 \$	5,60000 %	2024
242 000 \$	5,55000 %	2025
255 000 \$	5,45000 %	2026
269 000 \$	5,35000 %	2027
2 599 000 \$	5,25000 %	2028

Prix : 98,40900

Coût réel : 5,70728 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante
comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 595 000 \$ de la Ville de
Carleton sur Mer soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE
LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et
de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette
émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en
compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des
transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier-adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le trésorier-adjoint soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

23-10-226

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 16:07, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier